

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : SYNERGIE AIR PUR  
 Code du produit : AIRNATUREL-SYNERGIE AIR PUR  
 Type de produit : Préparation

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Destiné au grand public

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

WAF DIRECT SARL  
 18/22 rue d'Arras  
 92000 NANTERRE  
 T 09-72-232-232  
[www.airnaturel.com](http://www.airnaturel.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226  
 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315  
 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317  
 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 H400  
 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 H410

Full text of H statements : see section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

HE PIN SYLVESTRE, HE CITRON, HE LAVANDIN SUPER, HE TEA TREE FEUILLE, HE THYM THYMOL CT

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
 P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
 P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant

# SYNERGIE AIR PUR

## Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher  
P321 - Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction  
P391 - Recueillir le produit répandu  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets autorisée

Phrases supplémentaires : Ne pas ingérer  
Ne pas utiliser sur la peau  
Tenir hors de portée des enfants

Fermeture de sécurité pour les enfants. : Non

Triangle tactile : Non

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
HE CITRON	(n° CAS) 84929-31-7 (Numéro CE) 284-515-8	10 - 50	Non classé	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
HE LAVANDIN SUPER	(n° CAS) 91722-69-9 (Numéro CE) 294-470-6	10 - 50	Non classé	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
HE PIN SYLVESTRE	(n° CAS) 84012-35-1 (Numéro CE) 281-679-2	5 - 25	Non classé	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
HE TEA TREE FEUILLE	(n° CAS) 85085-48-9 (Numéro CE) 285-377-1	1 - 10	Non classé	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
HE THYM THYMOL CT	(n° CAS) 85085-75-2 (Numéro CE) 285-397-0	0,1 - 2	Non classé	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais.

# SYNERGIE AIR PUR

## Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Poudre ABC. Mousse. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Ce produit est inflammable. Liquide et vapeurs inflammables.
Reactivité en cas d'incendie	: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Ne pas respirer les gaz/fumées.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
-------------------	--

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
Procédures d'urgence	: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pas de flammes nues, Pas d'étincelles et interdiction de fumer.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute propagation dans les égouts. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

# SYNERGIE AIR PUR

## Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
Conditions de stockage	: Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Produits incompatibles	: Non établi.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation.
Durée de stockage maximale	: voir date Limite sur emballage
Température de stockage	: 5 - 40 °C
Lieu de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains après toute manipulation.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	: Non requise dans les conditions d'emploi normales.
Protection des mains	: En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Non requise dans les conditions d'emploi normales
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Protection respiratoire non requise dans des conditions normales. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Contrôle de l'exposition du consommateur	: Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
Autres informations	: Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide huileux.
Couleur	: jaune clair.
Odeur	: caractéristique. aromatique. mentholée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 55 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ≈ 850 g/l
Solubilité	: Soluble dans l'huile. insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible

# SYNERGIE AIR PUR

## Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

Viscosité, cinématique	: > 4000000 cSt
Viscosité, dynamique	: >= 4 cP
Propriétés explosives	: Danger d'incendie ou de projection.
Propriétés comburantes	: Peut aggraver un incendie; comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Energie minimale d'ignition : >=

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

Eviter le PVC.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Non établi.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

HE CITRON (84929-31-7)	
DL50 orale rat	2840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
HE LAVANDIN SUPER (91722-69-9)	
DL50 orale rat	>= 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	>= 5000 mg/kg
HE PIN SYLVESTRE (84012-35-1)	
DL50 orale rat	> 3700 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
HE TEA TREE FEUILLE (85085-48-9)	
DL50 orale rat	1900 mg/kg
DL50 cutanée lapin	>= 2000 mg/kg
HE THYM THYMOL CT (85085-75-2)	
DL50 orale rat	980 mg/kg THYMOL
DL50 cutanée lapin	10000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

SYNERGIE AIR PUR	
Viscosité, cinématique	> 4000000 mm <sup>2</sup> /s

# SYNERGIE AIR PUR

## Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### HE PIN SYLVESTRE (84012-35-1)

CE50 Daphnie 1 22 g/l

CE50 Daphnia 2 6,5 g/l

##### HE TEA TREE FEUILLE (85085-48-9)

CE50 Daphnie 1 66,1 mg/l

##### HE THYM THYMOL CT (85085-75-2)

CL50 poisson 1 6,5 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Eliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° UN (ADR) : 1169

N° UN (IMDG) : 1169

N° UN (IATA) : 1169

N° UN (ADN) : 1169

N° UN (RID) : 1169

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES

Proper Shipping Name (IMDG) : EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

Désignation exacte d'expédition/Description (ADN) : EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

Désignation exacte d'expédition/Description (RID) : EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

Transport document description (ADR) : UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IMDG) : UN 1169 EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID, 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Transport hazard class(es) (ADR) : 3

Étiquettes de danger (ADR) : 3

# SYNERGIE AIR PUR

## Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010



### IMDG

Transport hazard class(es) (IMDG) : 3

Etiquettes de danger (IMDG) : 3



### IATA

Transport hazard class(es) (IATA) : 3

Etiquettes de danger (IATA) : 3



### ADN

Transport hazard class(es) (ADN) : 3

Etiquettes de danger (ADN) : 3



### RID

Transport hazard class(es) (RID) : 3

Etiquettes de danger (RID) : 3



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

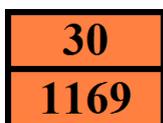
Disposition spéciale (ADR) : 601, 640E

# SYNERGIE AIR PUR

## Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

Quantités limitées (ADR)	: 5L
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Packing instructions (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Mixed Portable tank and bulk container instructions (ADR)	: T2
Mixed Portable tank and bulk container special provisions (ADR)	: TP1
ADR tank codes (ADR)	: LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Special provisions for carriage - Packages (ADR)	: V12
Special provisions for carriage - Operation (ADR)	: S2
Danger n° (code Kemler)	: 30
Panneaux oranges	:



Tunnel restriction code (ADR) : D/E

### - Transport maritime

Special provision (IMDG)	: 223, 955
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Packing instructions (IMDG)	: P001, LP01
IBC packing instructions (IMDG)	: IBC03
Tank instructions (IMDG)	: T2
Tank special provisions (IMDG)	: TP1
EmS-No. (Fire)	: F-E
EmS-No. (Spillage)	: S-D
Stowage category (IMDG)	: A

### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Disposition particulière (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 3L

### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: F1
Disposition particulière (ADN)	: 61, 64E
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

# SYNERGIE AIR PUR

## Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

### - Rail transport

Code de classification (RID)	: F1
Disposition particulière (RID)	: 601, 640E
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Packing instructions (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T2
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID)	: TP1
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales relatives au transport – Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE4
Numéro d'identification du danger (RID)	: 30

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Contains no substances with Annex XVII restrictions

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

# SYNERGIE AIR PUR

## Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

---

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*